

Accord salarial 2011

Dans un contexte de grave crise économique, le SNABF Solidaires a, dès le début des négociations salariales, revendiqué * :

- *une hausse significative des salaires et ce dès le 1^{er} janvier 2011,*
- *une augmentation des 100 premiers points d'indices,*

car seules des augmentations générales sont pérennes et profitent à tout le Personnel.

Après deux commissions du personnel, la Banque soumet à la signature des Organisations Syndicales les modalités suivantes :

+ 1% au 1er janvier 2011 pour tous

Cette hausse générale des salaires dès le 1^{er} janvier 2011 répond à notre demande constante d'obtenir des augmentations générales dès le début de l'année afin d'éviter tout effet report.

Cependant, nous ne devons pas occulter la faiblesse de cette augmentation eu égard à la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis des années. Elle reste néanmoins significative face au gel des salaires dans la Fonction publique (que la Banque prend souvent comme référence), dans un contexte national d'austérité salariale sans précédent.

Cette hausse générale des salaires de 1 % est pérenne mais, comme à l'accoutumée, est conditionnée à la signature d'un accord majoritaire.

Une prime de 1.000 € aux agents récemment recrutés

Il est regrettable que seuls les agents recrutés depuis le 1^{er} janvier 2008, dont la rémunération brute annuelle équivalente ne dépasse pas l'indice 617, en bénéficient (ce qui inclut toutes les catégories de Personnel, y compris les ADS/ADE). Cependant, elle serait la bienvenue pour ces agents en début de carrière dont les salaires d'embauche se révèlent insuffisants, notamment pour se loger.

Comment pourrait-on balayer d'un revers de main cette prime alors que tous les syndicats dénoncent les difficultés rencontrées par ces mêmes agents en début de carrière ?

Par ailleurs, la Banque a accepté notre demande de revoir prochainement l'indemnité de résidence.

**Compte tenu de tous ces éléments, le SNABF Solidaires
assume sa responsabilité de syndicat majoritaire
en signant cet accord salarial 2011**

* cf. notre bulletin du 1^{er} février